



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

Lettre AFPS n°4 / Juillet-Août 2010

Quelques mots du président

Texte rédigé par Philippe BISCH - président de l'AFPS

Le calme de l'été n'est plus qu'un souvenir. La rentrée est ponctuée par le séisme du 3 septembre survenu près de Christchurch en Nouvelle-Zélande (Magnitude 7.0), heureusement non meurtrier. Cela nous rappelle notre devoir de membres d'une association scientifique, qui n'est pas seulement de faire de la « belle science », mais également de conseiller la Société pour qu'elle puisse se protéger des caprices de la Terre.

Aussi, les défis à relever sur le plan scientifique sont nombreux et ils s'intègrent dans cette perspective sociétale. Ceci nous conduit à un dialogue continu avec les Pouvoirs Publics, qui sont attentifs à nos avis, mais il peut arriver qu'il y ait divergence de point de vue entre l'Etat et l'AFPS. Notre association rassemble les meilleurs experts dans tous les domaines contribuant au génie parasismique et ses avis constituent donc la meilleure synthèse de l'expression des sachants, qu'ils expriment en toute indépendance, mais la décision finale reste aux mains de ceux qui en rendent compte auprès des citoyens.

Tout ceci nous oblige à rester à la pointe de nos disciplines, mais également à en accueillir de nouvelles. En effet, il est apparu dès la naissance de notre association que le génie parasismique se nourrit de connaissances extrêmement diverses, la mécanique constituant la base du côté des sciences dures, mais les sciences humaines et l'économie étant les autres piliers indispensables à une approche systémique de la question.

Donc la rentrée nous met en face des défis que nous avons à relever et nul doute que le dynamisme des membres nous permettra de les aborder avec détermination.

Vie de l'association

Implication de l'AFPS sur le projet d'arrêté ministériel relatif aux installations classées

Texte rédigé par Philippe BISCH - président de l'AFPS

L'AFPS a répondu à l'invitation du MEEDDM à participer aux discussions relatives au projet d'arrêté sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le Conseil a nommé Alain PECKER et Marc BOUCHON pour représenter l'association dans ces débats. Sans revenir sur le déroulement de ces échanges, il convient d'insister sur la détermination de l'AFPS à apporter le meilleur de son savoir pour proposer les solutions les plus optimales.

Récemment, le président a délégué au président d'honneur A. PECKER la signature de la lettre adressée au MEEDDM exposant le programme d'actions que l'AFPS entreprend pour clarifier les hypothèses d'aléa aux Antilles».

Nouveaux décrets et arrêtés (textes provisoires – version juin 2010) relatifs à l'application des règles nationales de construction parasismique dits « à la signature » : à quand leur publication ??

Texte rédigé par Wolfgang JALIL - Président du CAREX

Le 21 novembre 2005, la ministre de l'écologie Nelly Ollin a fait connaître la nouvelle carte d'aléas sismiques lors d'une conférence de presse. Ainsi, depuis cinq ans, la profession est toujours dans l'attente de la publication de ces textes qui rendront applicable l'Eurocode 8.



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

La version provisoire juin 2010 de ces textes, dits « à la signature », est sommairement résumée ci-dessous, notamment pour les parties nouvelles par rapport aux anciens textes, et en ce qui concerne le décret et l'arrêté « bâtiments courants ».

Les éléments nouveaux du décret sont surtout la terminologie utilisée :

Le mot « catégories » est remplacé par « classes », et ces dernières par catégories lesquelles correspondent dans leurs définitions aux classes actuelles, avec une précision concernant la catégorie IV (classe D aujourd'hui) pour lesquelles « le fonctionnement est primordial pour la sécurité » et la garantie de la continuité de leur fonctionnement en cas de séisme.

Le territoire national est divisé en 5 zones dénommées respectivement : zone de séismicité « très faible », « faible », « modérée », « moyenne », et « forte », pour lesquelles l'arrêté (cf ci-dessous) donne respectivement les accélérations A_{gr} suivantes : 0,4 - 0,7 - 1,1 - 1,6 et 3 m/s^2 ; soit le bas de la fourchette présentée en 2005.

Ces dispositions entreront en vigueur le premier jour du septième mois suivant la publication future de ce décret.

Le projet d'arrêté est conçu pour s'appliquer avec les Eurocodes. Il reprend les valeurs des coefficients d'importance des bâtiments de l'EC8 (0,8 – 1 - 1,2 et 1,4 pour les catégories I à IV) ainsi que les caractéristiques du mouvement sismique donné par l'EC8 -1.

On distingue les différents cas suivants :

A /Cas des bâtiments neufs :

Les règles s'appliquent :

- ✓ en zone de séismicité 2 aux catégories d'importance III et IV ;
- ✓ en zone 3 ,4 et 5 aux catégories II ,III et IV

B /Cas des bâtiments anciens

- ✓ Les travaux sur existants ne doivent pas aggraver la vulnérabilité au séisme.
- ✓ En cas de renforcement, le niveau du dimensionnement (quasi effondrement, dommages significatifs, ou limitation des dommages selon l'EC8-3) relève du choix du maître d'ouvrage.

C / Conditions particulières :

- ✓ Zone de séismicité 2

*Catégories d'III et IV :

En cas de remplacement ou d'ajouts d'éléments non structuraux : respect de l'EC8-1.

*Catégorie d'importance IV :

Si on augmente ou on diminue par des travaux de plus de 30% la SHON initiale d'un plancher : respect de l'EC8-1 avec une accélération réduite de 60%, soit $A_{gr}=0,42 m/s^2$

- ✓ Zone de séismicité 3

En cas de remplacement ou d'ajouts d'éléments non structuraux : respect de l'EC8-1.

Si on augmente ou on diminue par des travaux de plus de 30%, la SHON initiale d'un plancher, respect :

- soit de l'EC8-1 avec une accélération réduite de 60%, soit $A_{gr}= 0,66 m/s^2$
- soit des Règles PSMI pour la zone 2.

- ✓ Zone de séismicité 4

En cas de remplacement ou d'ajouts d'éléments non structuraux : respect de l'EC8-1.



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

Si on augmente ou on diminue par des travaux de plus de 30%, la SHON initiale d'un plancher d'un bâtiment de catégorie II, respect :

- de l'EC8-1 avec une accélération réduite de 60%, soit $A_{gr} = 0,96 \text{ m/s}^2$ si le bâtiment ne vérifie pas les conditions d'application des PSMI ;
- soit des règles PSMI pour la zone 3.

Pour la catégorie III et IV :

Dispositions similaires à la catégorie II précédente (augmentation de 20%, ou suppression de plus de 30%), en incluant aussi le cas d'une suppression de plus de 20% du contreventement vertical ou de mise en place d'équipement lourd en terrasse, rendant obligatoire le respect de l'EC8-1 avec $A_{gr} = 0,96 \text{ m/s}^2$.

✓ Zone de séismicité 5

En cas de remplacement ou d'ajouts d'éléments non structuraux : respect de l'EC8-1

* Catégorie d'importance II :

- si le bâtiment vérifie les conditions d'application des PSMI, et si on augmente la SHON de plus de 30% : respect des CPMI Antilles ;
- sinon, si les travaux dépassent 20% du SHON ou réduisent 30% du SHON, ou suppriment plus de 20% du contreventement vertical : respect de l'EC8-1 avec $A_{gr} = 1,8 \text{ m/s}^2$. Cette clause s'applique aussi aux catégories d'importance III et IV.

D / Cas des maisons individuelles

- ✓ Pour la catégorie d'importance II, située en zones 3 et 4 : respect des PSMI 89/92
- ✓ Pour la catégorie d'importance II, située aux Antilles : respect des CPMI Antilles
- ✓ Application aussi des PSMI 89/92 pour les bâtiments scolaires de catégorie III situés en zone 2.

E / Cas des maçonneries non armées

- ✓ Usage possible avec application de l'EC8,1 si A_{g^*S} n'excède pas 2 m/s^2

La date d'application du futur arrêté est la même date que le décret pour l'application de l'EC8-1, avec possibilité de cohabitation transitoire possible des règles PS92/2004 pendant 24 mois suivant la publication de cet arrêté.

Mission REX AFPS sur le séisme d'Haïti

Texte rédigé par Claude HAUSS – chef de la mission REX AFPS sur le séisme d'Haïti, Eric FOURNELY – responsable des missions « Retour d'Expérience » post-sismique de l'AFPS et Sandrine JUSTER-LERMITTE – Présidente du CST.

Le REX du chef de mission Claude HAUSS

La mission post-sismique de retour d'expérience sur le séisme d'Haïti du 12 janvier 2010 s'est déroulée du 24 mai au 1er juin. Cette date plutôt tardive était due aux conditions locales qui ne permettaient pas le lancement d'une mission dans des délais plus proches de la date de la catastrophe. Nombreuses étaient en effet les initiatives de toutes sortes, œuvrant pour une aide d'urgence, dans des conditions incontrôlées, parfois dangereuses et dans un désordre total. L'AFPS n'a pas cédé à la pression, et est restée dans son rôle d'association scientifique, qui n'est pas celui de l'aide d'urgence, malgré l'existence d'un groupe de travail sur les méthodes de diagnostic d'urgence. Le chaos régnant sur place, dans un pays aux institutions notoirement faibles, et dont la sécurité était sous contrôle d'une ONU elle-même durement touchée par le séisme, ne nous autorisait pas d'ajouter aux difficultés ambiantes de tous les acteurs, (dont les représentants de l'état français), celles d'une improbable expédition qu'il aurait fallu prendre en charge.



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

Oui, la rançon du succès de l'AFPS est aussi qu'elle a un rôle quasi-institutionnel, qui ne lui permet pas tous les écarts.



Crédit photo : AFPS

La mission s'est donc retrouvée propulsée le 24 mai 2010 dans un environnement encore très incertain, et a pu constater le très faible nombre de démolitions ayant eu lieu depuis le séisme. Quasiment aucun engin de déblaiement n'œuvrait encore dans Port-au-Prince, et le Palais National avait toujours son air de 'meringue écrasée' qu'il avait le 13 janvier au matin. En face de l'unique Hôtel du centre-ville, la place du Champ de Mars abritait environ 80 000 réfugiés sous des tentes et abris de fortune. Les reconstructions ou réparations de bâtiments endommagés étaient rarissimes, et nos observations donc très peu altérées par le temps écoulé depuis la catastrophe.

Les thématiques fixées par la feuille de route et leurs résultats sont exposés succinctement ci-après :

- Un volet sismologique : très fructueux, avec de nombreux enseignements et un questionnement particulier sur les effets de site et l'explication qu'ils pourraient apporter au « mystère » de la proximité de bâtiments semblables aux endommagements très différents ;
- Un volet sur les diagnostics d'urgence : très fructueux également, avec le test poussé de la méthode mise au point par le groupe de travail Diagnostics d'Urgences en Guadeloupe. La méthode technique va (encore) être améliorée, et surtout, les enseignements organisationnels extrêmement précieux ne pourront être ignorés ;
- Un volet vulnérabilité du bâti, aux enseignements intéressants sur les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité, et sur les incidences de la mauvaise qualité des matériaux et des procédés constructifs dans la genèse du risque ;
- Un volet réseaux et industrie assez limité, car assez peu d'éléments disponibles sur place, et beaucoup de difficultés d'accès ;
- Un volet risques systémiques aux enseignements assez pauvres, la situation du pays et de ses infrastructures ne permettant pas vraiment d'en tirer des observations en nombre suffisant ;
- Un volet retour d'expérience au profit des Antilles Françaises, zone sismique majeure du territoire national : il sera très fructueux dans les aspects sismologiques (pour les études comparatives), les diagnostics d'urgence (enseignements directement applicables) et la vulnérabilité (proximité de certains modes constructifs et de la morphologie de certains bâtiments, malgré une pondération à introduire du fait de l'absence de normalisation des règles de conception et de qualité des matériaux) ;
- Un volet retour d'expérience au profit d'Haïti : validation et mise à jour des propositions de l'AFPS pour une aide à long-terme au profit d'Haïti. En effet, seule une observation sur site permettait d'évaluer la pertinence de propositions faites a priori.



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

A l'heure de la présente note, le rapport de mission définitif est en voie de bouclage, et des restitutions officielles sont prévues : le 12 octobre à Paris, et à des dates encore à affermir en Guadeloupe et en Martinique.

L'AFPS tient à remercier les membres de la mission, Didier Bertil, François Dunand, Vincent Courtray, Yves Guilleminot, Gérard Loustalot, Jean-Marc Mompelat et Claude Hauss pour leur participation constructive et active, et l'excellente collaboration entre tous. Remerciements également au Ministère de l'Ecologie et à sa cellule de soutien au plan séisme Antilles (CCIAPSA) pour son aide matérielle et institutionnelle à cette mission..

Quelques mots du responsable des missions « Retour d'Expérience » post-sismique de l'AFPS –Eric FOURNELY

L'AFPS a réagi rapidement à la suite du séisme d'Haïti du 12 janvier et cette réaction a suivi des vecteurs multiples :

- Une liste d'actions a été construite pour que l'AFPS et ses membres puissent apporter une aide à Haïti et aux Haïtiens. Ce travail a été piloté par le CST et cette liste a été transmise à la cellule interministérielle. La mission AFPS de retour d'expérience post-sismique a été une occasion de valider la pertinence des actions proposées dans le cadre de cette liste ; la restitution de la mission et les réflexions qui suivront, permettront d'affiner nos propositions.
- En collaboration avec la Direction de la Sécurité Civile française, l'AFPS a proposé une action de diagnostic structural au tout début février. Cette proposition s'est appuyée d'une part sur le groupe « urgence » ayant commencé le travail de structuration de ce type d'actions et d'autre part sur le groupe de volontaires constitué en Martinique et sur celui constitué en métropole. Malgré la mobilisation d'une trentaine de volontaire, cette action n'a pu aboutir car elle n'a pas été retenue par la France dans l'aide qu'elle a souhaité apporter aux Haïtiens. L'AFPS profite de cette occasion pour remercier les volontaires qui ont répondu présents pour cette opération. Cet engagement était lourd en temps et en responsabilités ; les propos de Claude Hauss sur la situation en Haïti pendant la mission REX le rappellent. L'association les remercie d'autant plus que la mission qui est partie fin mai n'avait plus les mêmes objectifs et que bon nombre de ces volontaires n'ont pas fait partie de la mission REX.
- Un projet a été monté en février-mars en collaboration avec nos homologues anglais d'EEFIT (Earthquake Engineering Field Investigation Team) pour monter une mission commune. Même si cette mission n'a pu aboutir dans ce laps de temps, les échanges ont été très fructueux et la voie de coopérations internationales pour le montage de missions est un élément très prometteur.

Ces quelques informations montrent que les membres de l'AFPS sont motivés, compétents dans leurs secteurs et qu'ils savent se rendre disponibles pour la réalisation de missions post-sismiques, que ce soit pour des retours d'expériences ou que ce soit pour du diagnostic structural d'urgence. Soulignons une très bonne coordination entre les organes opérationnels et décisionnels de l'AFPS et une excellente collaboration avec le MEEDDM. L'AFPS travaille actuellement sur la formalisation de convention avec la Sécurité Civile et étend le groupe de travail « Urgence » à l'ensemble des territoires français, avec la mise en place d'un groupe spécialisé métropole et d'un groupe spécialisé Martinique, au sein du Groupe de Travail Urgence qui était précédemment composé que du «groupe spécialisé» Guadeloupe.

PS : rappelons également que les volontaires pour diagnostics structuraux ont également été sollicités pour l'exercice Richter Alsace le 4 février. Toutes ces mobilisations successives pour exercice ou en prévision d'une mission qui ne se concrétise pas peuvent revêtir un caractère démotivant, mais malgré tout, ces expériences « tronquées » sont intéressantes et riches en enseignement sur notre potentiel et notre degré de préparation.

Merci à tous les volontaires pour votre compréhension et votre enthousiasme !



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

Parole donnée aux membres de l'AFPS

DPEA PARASISMIQUE ENSA MARSEILLE AUX ANTILLES : Les architectes se forment à la conception parasismique

Texte rédigé par Paul QUISTIN - Directeur Technique Solidité ANCO- Responsable pédagogique DPEA Antilles 2009-2010 - Membre AFPS

Et une promotion supplémentaire d'architectes et ingénieurs antillais formés à la construction parasismique par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille grâce à la formation DPEA construction parasismique délocalisée aux Antilles. (Diplôme Propre à l'Ecole d'Architecture de Marseille Luminy).

Cette formation initiée aux Antilles depuis l'année 1999 par Patricia Balandier permet à des architectes et ingénieurs Guadeloupéens et Martiniquais de se former à la construction parasismique phase conception et réalisation.

L'organisation de la formation a été assurée par le CAUE de Guadeloupe (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), l'Ordre des architectes de Guadeloupe (CROAG) et la société ANCO (Antilles Contrôles).

Ces partenaires de l'acte de bâtir sont très concernés et conscients de leur responsabilité vis-à-vis de la population pour faire face à une crise sismique dans la zone la plus exposée au risque sismique de la France (Zone 5 suivant l'arrêté d'application de l'EUROCODE 8 en cours de préparation).

Après de bons et loyaux services Patricia Balandier a passé le relais à Paul Quistin comme responsable pédagogique de cette formation aux Antilles. Merci encore à elle pour avoir formé autant de professionnels Antillais (environ 300 personnes différentes en dix ans) avec beaucoup de passion, de courage, patience et professionnalisme : Chapeau bas !

Cette année pas moins de 32 étudiants inscrits à cette formation ont suivi les cours de décembre 2009 jusqu'à juin 2010 au rythme d'une journée de formation par semaine (ponctuée de temps à autres par 2 jours par semaine) ; soit un total de plus de 170 heures de cours.

La répartition est la suivante : 22% d'ingénieurs, 56% d'architectes, 22% autres (expert immobilier, administratifs,...).

La formation comprend des cours variés permettant d'appréhender le séisme et ses actions sur la construction en le prenant par tous les bouts, tels que l'aspect sismologique, l'approche de la dynamique de la structure, la conception architecturale, la construction réglementaire béton armé, maçonnerie, acier, bois, métallique, les fondations et l'aspect géotechnique des sols, le renforcement parasismique de l'existant, les VRD, l'évaluation du risque sismique/vulnérabilité et la gestion post-crise/retour d'expérience...

Cette année les cours ont été dispensés par de nombreux intervenants et étaient axés sur l'application et les exigences de l'EUROCODE 8 ; cette réglementation bientôt applicable insiste sur la conception du bâti avec la règle simple résumée comme suit : une construction parasismique doit être simple, régulière d'abord bien conçue, puis correctement calculée et dimensionnée et enfin bien exécutée. Cette approche a été le leitmotiv de la formation et ma foi, si elle est appliquée permettra de sauver bien des vies lors de la survenue du big one aux Antilles.

Remerciements aux intervenants qui ont prodigués ces cours de la meilleure manière possible avec fougue et passion : P Balandier, P Quistin, G Hivin, E Fournely, JF Heitz, C Hauss, A Krief, D Deris, C Martin, PM Sarant.

Cette formation a été ponctuée le 14 juin 2010 par une présentation de l'AFPS et du chapitre Guadeloupe par son représentant local V Phalente ainsi que le groupe de travail « GT : diagnostics d'urgence » animé par C Hauss.

Le taux de participation aux cours (supérieur à 75%) a été fort et très satisfaisant malgré les contraintes que cela impose pour ces professionnels, élèves d'un jour, qui doivent allier cours, révision, contrôle des connaissances et rendez vous professionnels.



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

La taux de réussite aux contrôles permettant à l'admissibilité pour la présentation d'un mémoire de fin d'étude est supérieur à 70%, ce qui est très honorable pour des professionnels se retrouvant sur le banc de l'école pour la plupart après l'avoir laissé il y a 10 ans voire 20 ans .

Chapeau bas et remerciements à tous ces passionnés, responsables et professionnels qui ont compris que la formation continue est incontournable pour un professionnel qui se respecte et la construction parasismique est l'affaire de tous à commencer par les concepteurs car ce sont les bâtiments qui tuent et non le séisme !.

Evènements passés

Séance au Sénat du 7 juillet 2010 « La France est-elle préparée à un tremblement de terre ? »

Communiqué de presse de l'assemblée nationale du 8 juillet 2010

A noter les interventions du président de l'AFPS et de différents membres de l'association au cours de cette séance.

« Les sénateurs Jean-Claude ETIENNE (UMP, Marne) et Roland COURTEAU (PS, Aude) ont organisé, le 7 juillet 2010, une audition publique ouverte à la presse sur le degré de préparation de la France face à un tremblement de terre, associé le cas échéant à un tsunami.

En France, le risque sismique est non négligeable en métropole en raison de la concentration de la population dans certaines zones sismiques. Ainsi, le séisme provençal de 1909 ferait aujourd'hui des centaines de victimes et des dommages économiques évalués à 700 millions d'euros. Quant aux Antilles, le risque sismique y est important car s'y combinent une vulnérabilité des constructions élevée et un fort aléa. Un séisme similaire à celui qui a touché Fort de France en 1839 ferait plus de 30.000 victimes !

Tous les intervenants ont convenu que la France n'était pas préparée à un tremblement de terre. Malgré le programme interministériel de prévention du risque sismique lancé en 2005 et relayé dans les départements les plus concernés, les populations restent relativement indifférentes à ce risque tandis que la plupart des constructions restent vulnérables à cet aléa en raison du non respect des normes parasismiques et de l'impossibilité matérielle de l'Etat d'assurer un contrôle efficace de leur respect. Aux Antilles, un gros travail de diagnostic a été entrepris, mais la mise aux normes des bâtiments est lente et coûteuse. Ainsi, en ce qui concerne les écoles primaires publiques, 12 sont en train d'être renforcées ou reconstruites sur un total de 500 à traiter.

Grâce aux exercices pratiques réalisés chaque année et aux retours d'expérience à travers les **missions** d'aide aux pays sinistrés par un séisme, la sécurité civile est relativement bien préparée à la gestion d'un tremblement de terre, même si certaines faiblesses persistent. Ainsi, la France manque de vecteurs de projection (avions, véhicules terrestres) pour acheminer les secours sur les lieux du sinistre. Par ailleurs, la gestion d'une crise peut être compliquée en cas d'intervention de plusieurs ministères dont les priorités peuvent s'avérer contradictoires ou dont les politiques de communication ne sont pas harmonisées.

L'examen des politiques de prévention et de gestion de crise a également montré la nécessité d'en améliorer la gouvernance, notamment à travers une coopération accrue d'une part avec les collectivités territoriales qui sont amenées à financer beaucoup d'actions sans que leur rôle soit reconnu à leur juste valeur et, d'autre part, avec les grandes associations habituées à intervenir auprès de la population dans des situations d'urgence et faisant preuve d'un grand professionnalisme.

Enfin, l'adoption de bons réflexes en cas de séisme et plus généralement de catastrophe naturelle permet souvent de sauver des vies et de limiter les dégâts matériels. Il est donc indispensable de renforcer l'autoprotection du citoyen en développant l'éducation et la formation de ce dernier à tous les âges de la vie. »

Contact : Mme Sandrine von Campenhausen - Administratrice principale, OPECST- tél. 01 42 34 38 80 - s.voncampenhausen@senat.fr



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

Film national «Renforcement parasismique des constructions existantes »

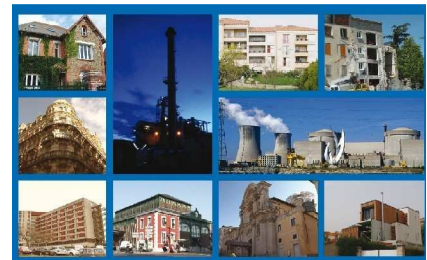
Texte rédigé par Pascal HAURINE – DDT 65, Guy JACQUET – IPGR et membre du CAREX et Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC – ASN Marseille et vice-présidente du CAREX

Dans le cadre du Plan Séisme Pyrénées, la Direction départementale des territoires (DDT) des Hautes-Pyrénées a réalisé en collaboration avec la DREAL Midi-Pyrénées, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de Marseille et l'IPGR un film ayant pour thème le « Renforcement parasismique des constructions existantes ».

Ce film de portée nationale est basé sur le constat qu'une grande majorité du parc de bâtiments français a été construit avant l'entrée en vigueur des normes de construction parasismique et que l'étude et la prise en compte de la réduction de la vulnérabilité de ce parc sont indispensables. Il apporte des éléments de réponse à la question du renforcement du bâti existant (ouvrages à risque normal et à risque spécial), dans sa dimension tant technique, que réglementaire et financière. Outre le film d'une durée de 30 min, ce projet porte également sur plusieurs « bonus » portant sur des thèmes liés au renforcement des bâtiments existants.

Ce film fait suite au film « La construction parasismique de maisons individuelles ». Il est disponible sur internet aux adresses suivantes : www.planseisme.fr et www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr.

Contact : Pascal Haurine – DDT 65 : pascal.haurine@hautes-pyrennes.gouv.fr
Patrick Bares – DDT 65: patrick.bares@hautes-pyrenees.gouv.fr



Evènements à venir

Journée "Retour d'expérience du séisme de l'Aquila – Turin (Piemonte, Italia) - 23 septembre 2010".

Texte rédigé par Claire ARNAL – DREAL PACA

Le séisme de l'Aquila en Italie en avril 2009 est un évènement d'intensité comparable à que la France métropolitaine et la Suisse sont susceptibles d'affronter.

Dans le cadre du programme transfrontalier "RiskNat", qui associe la France (PACA et RA), l'Italie du Nord ouest et le Valais (Suisse), la Protection Civile du Piémont organise une journée de présentation des différents points gérés lors de cet évènement.

Celle-ci se déroulera le jeudi 23 septembre de 10h à 17h à Turin. Une traduction simultanée sera assurée.

L'objet est de présenter la gestion concrète d'un tel évènement, susceptible de se produire à l'identique en France. C'est aussi de permettre aux différents acteurs, de la sécurité civile, mais aussi des maîtres d'ouvrages de bâtiments recevant du public ou participant à la gestion de crise, ainsi qu'aux ingénieurs chargés de l'opérationnalité des bâtiments, d'échanger et d'initier la création d'un réseau transfrontalier.

L'adresse du site d'inscription est : http://www.seisme-1909-provence.fr/-Les-actions-entreprises-pour-la-gestion-du-seisme-de-l-.html?var_mode=calcul



Nos coordonnées : <http://www.afps-seisme.org> et afps@mail.enpc.fr

First Kashiwazaki International Symposium on Seismic Safety of Nuclear Installation - Du 24 au 26 novembre 2010 au Japon (commune de Kashiwazaki)

Texte rédigé par Pierre LABBE – Membre du Conseil

L'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) et JNES (Japan Nuclear Energy Safety organisation) organisent du 24 au 26 novembre à Kashiwasaki le « 1st Kashiwazaki International Symposium on Seismic Safety of Nuclear Installation ».

Ce Symposium accueillera en particulier 2 workshops:

- l'un sur les forages profonds instrumentés ;
- l'autre sur l'isolation sismique/ Ce dernier sera co-présidé par Pierre LABBE.

Des informations sur ce colloque sont disponibles sur : <http://www.jnes.go.jp/seismic-symposium10/index.html>

Contact : Pierre LABBE - EDF : pierre.labbe@edf.fr

Demi-journée Technique AFPS « REX des missions AFPS » - Colloque APS - 7 décembre 2010 après-midi, Cagnes

Texte rédigé par Philippe GUEGEN – Membre du CST, Eric FOURNELLY – responsable des missions « Retour d'Expérience » post-sismique de l'AFPS, et Sandrine JUSTER-LERMITTE - Présidente du CST

Le CST organise le 7 décembre 2010 dans le cadre du colloque APS qui se tiendra à Cagnes, une demi-journée technique intitulée « REX des missions AFPS ». Cette manifestation permettra d'aborder les points suivants :

- Présentation des missions post-sismiques de l'AFPS - L'AFPS a en effet depuis sa création effectué plus de 30 missions post-sismiques. Une occasion de revenir sur les grands enseignements de ces 25 dernières années.
- Le séisme de L'Aquila - En avril 2009, la terre a tremblé à L'Aquila. La ville comportait un site archéologique et de nombreux bâtis anciens. Qu'avons-nous appris et quelles sont les leçons à tirer pour le contexte français ?
- Le séisme du Chili - février 2010, un séisme de magnitude 8.8 a frappé le Chili. Un tsunami s'est formé suite au séisme et s'est propagé dans l'océan Pacifique en touchant les côtes chilienne. Qu'avons-nous appris ?
- Le séisme en Haïti - En janvier 2010, un séisme a frappé Haïti. Ce séisme fait partie des séismes les plus meurtriers de notre histoire. Comment faire face à une telle catastrophe?

Contact : Philippe Gueguen : pgueg@ujf-grenoble.fr

Journée technique sur "Risques géotechniques et sinistres constatés" - le 14 décembre 2010 à la FFB (Paris).

Annonce de Pascale de CLERCK - Chef de projet - Géotechnique - Maritime et fluvial - Ecole des Ponts – ParisTech

L'Ecole des Ponts-Paris Tech organise en collaboration avec Syntec Ingénierie et l'Union Syndicale Géotechnique une journée technique sur le thème "Risques géotechniques et sinistres constatés", le 14 décembre 2010. Cette journée se déroulera à la FFB.

L'Ecole des Ponts-Paris Tech avait organisé en 2008, avec l'USG, une journée sur le management des risques géologiques soutenue par l'AFPS.

La manifestation de décembre prochain permettra d'approfondir ce sujet tout en bénéficiant des résultats d'une enquête sur la sinistralité des géotechniciens sur la période 1998 - 2007.

Contact : Pascale de CLERCK - Chef de projet - Géotechnique - Maritime et fluvial - Ecole des Ponts – ParisTech - Tél : 01 44 58 27 39- Pascale.De_clerck@enpc.fr